

Garantie

France Num

FICHE
EXTERNE

FRONT OFFICE

Jusqu'à 50 K€

De 2 à 5 ans

Pour les TPE & PME (1) pour leur transformation numérique



FRANCE NUM



BÉNÉFICIAIRES

● TPE ● PME (1) ○ ETI ○ GE

(1) Dont l'effectif est strictement inférieur à 50 salariés

LOCALISATION

● Métropole ● DOM ● COM

● Nouvelle Calédonie

Age de l'entreprise	> 3 ans
Codes NAF éligibles	Tous secteurs d'activité* *sauf exclusions liées à l'éligibilité à la garantie France Num ci-dessous :

Sont exclues les activités suivantes :

- NAF : K 64 (des activités d'intermédiation financière) ;
• Sont éligibles les activités des sociétés holding (NAF 64.2)
- NAF : Section L 68.1, L 68.2, et F 41.1 (des activités de promotion et de location immobilière) ;
- NAF : Section A 01 et Section 02.10Z et 02.30Z (des entreprises agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros HT) ;
- NAF 01.15, 11.01 à 11.06, 12, 46.17, 47.25, 47.26 (Production, commerce et distribution de tabac et boissons alcoolisées) ;
- NAF 25.40 (armes et munitions) ;
- CPF 46.69.16 (Commerce de gros d'armes et de munitions) ;
- NAF 92 (casinos) ;
- Ainsi que celles destinées au clonage humain et aux OGM, aux activités illégales des technologies de l'information qui visent expressément à soutenir les activités non éligibles ci-dessus, aux paris et aux casinos en ligne, à la pornographie, ou qui sont conçus pour permettre d'illégalement pénétrer des réseaux de données électroniques où télécharger des données électroniques.

Rappel : selon la réglementation européenne en vigueur, sont exclues de la garantie les entreprises « en difficulté ».



MODALITÉS

Type de Prêt	Prêt Moyen Terme (2)
Durée (ans)	Entre 2 et 5
Encours maxi	Jusqu'à 50 K€ tous prêts confondus
Mode Garantie	Délégué exclusivement
Canal déclaratif	Fichier FEX ou LAL

(2) Sont exclus : le crédit-bail, les opérations visant à financer uniquement le BFR, les opérations de croissance externe, les prêts en fine, le refinancement des encours de crédit à moyen ou long terme.



CONDITIONS FINANCIERES

Quotité garantie	80 %
Commission flat	0,70 % (de l'encours du crédit)
Seuil d'accès à la Garantie	Oui

● Ce prêt bénéficie d'un taux préférentiel grâce à la Garantie COSME de la BEI



QUE FINANCE CE PRÊT ?

● Afin d'accélérer la transformation numérique des TPE et PME, le gouvernement a mis en place l'initiative « France Num » qui garantit les prêts permettant la digitalisation des entreprises. L'enveloppe de prêts de 715 M€ tous prêteurs confondus couvre une période d'octroi de deux ans jusqu'au 30/06/2022.

La garantie couvre :

- l'achat de matériels et équipements, dans la limite de 40 % du projet global ;
- les dépenses immatérielles permettant la mise en place de tout projet de transformation numérique répondant à des priorités définies ci-dessous.



ELIGIBILITE

● Sont éligibles les projets de transformation numérique qui permettent d'améliorer significativement au moins l'un des domaines suivants :

- processus internes ;
- gestion de la chaîne logistique (ex : achat d'un logiciel) ;
- innovations des produits ou des services ;
- relation client (ex : présence en ligne) ;
- développement commercial (ex : conception ou développement d'un site internet, vente en ligne) ;
- modèles d'affaires innovants ;
- sécurité (ex : mise en place d'un dispositif de cybersécurité et de sécurisation des données) ;
- compétences et formations numériques.

● Les dépenses répondant à l'un des domaines ci-dessus peuvent recouvrir notamment :

- ❖ pour les investissements matériels (au maximum 40% du coût global du projet)
 - Achat de matériel informatique nouveau pour l'entreprise ;
 - Achat de matériel informatique pour améliorer les solutions existantes ;
 - Autres équipements et composants numériques pour la mise en œuvre et/ou l'exploitation de systèmes numériques innovants.
- ❖ pour les investissements immatériels :
 - Acquisition de progiciels, de licences ou de droits de propriété intellectuelle qui sont nouveaux pour l'entreprise ;
 - Prestation de service par un tiers ;
 - Formation à l'utilisation des technologies numériques ;
 - Embauche de nouveau personnel.

PROBANTS ● ○ ○ ○ ○

CONTACTS Bpifrance ● ○ ○ ○ ○

En cas de mise en jeu de la Garantie :

- Déclaration à remettre par l'emprunteur à la banque ou l'établissement financier, disponible sur le site de la Commission Européenne: <https://europa.eu/youreurope/business/finance-funding/getting-funding/access-finance/search/fr/node/22131>
- Déclaration sur l'honneur de l'emprunteur (Programme COSME) à recueillir par la banque ou l'établissement financier

Contacts

llane.abittan@bpifrance.fr
jamal.akzinnay@bpifrance.fr
gladys.prouchandy@bpifrance.fr

MIDDLE OFFICE